

**COMMUNE DE COLLEVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
06/04/2021

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, Le 14 avril, à 20 heures 30**  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle KOHLI en séance publique sous la présidence, de M DUPREY Thierry, le Maire

**Etaient présents:**  
Messieurs DESCHAMPS/HEBERT/RENAULT/VAUCHEL/DENEUVE/BRUMARD  
Mesdames LACHERAY/CADINOT/LEWIN/OLIVIER/BROCHET/DELAUNÉ

**Etaient excusés :** Mme MORVAN-FIERVILLE/SEBIRE  
Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice: 15  
Présents : 13  
Excusés/absents : 2

M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 14 avril 2021 à 20h30**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

***M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire.***

*Validation du compte rendu des séances du 18/03/2021*

***Le conseil municipal valide le compte rendu de la réunion du 18/03/2021***

**①** Vote du compte de gestion du budget principal 2020

Le Maire demande au Conseil de voter le compte de gestion du budget principal, présenté par la trésorerie dont les chiffres sont identiques à notre comptabilité.

**● Budget Principal**

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	510 613.75	Dépenses =	330 641.11
Recettes =	564 916.76	Recettes =	479 521.75
<b>Soit un excédent 2020 de</b>	<b>+54 303.01</b>	<b>Soit un excédent 2020 de</b>	<b>+148 880.64</b>
Report 2019	+47 502.41	Report 2019	- 5 737.53
<b>Résultat 2020</b>	<b><u>+101 805.42</u></b>	<b>Résultat 2020</b>	<b><u>+ 143 143.11</u></b>
<b>Soit un résultat de clôture de +</b>			

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Vote le compte de gestion de la trésorerie du budget principal.***

**②** Vote du compte de gestion du budget annexe logements sociaux 2020

Le Maire demande au Conseil de voter le compte de gestion du budget annexe logements sociaux, présenté par la trésorerie dont les chiffres sont identiques à notre comptabilité.

● **Budget Annexe : Logements Sociaux**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	7 187.49	Dépenses =	24 957.17
Recettes =	31 568.40	Recettes =	25 045.52
<b>Soit un excédent 2020 de + <u>24 380.91</u></b>		<b>Soit un excédent 2020 de + <u>88.35</u></b>	
Report 2019	0	Report 2019	- 44 413.06
<b>Résultat 2020</b>	<b><u>+24 380.91</u></b>	<b>Résultat 2020</b>	<b><u>- 44 324.71</u></b>
<b>Soit un résultat de clôture de –</b>			

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Vote le compte de gestion de la trésorerie du budget annexe logements sociaux.*

③ Vote du compte administratif du budget principal 2020

Le Maire cède la présidence au doyen d'âge, Mme Arlette OLIVIER pour présenter le compte administratif 2020 du Budget Principal  
Le Maire quitte la salle

● **Budget Principal**

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	510 613.75	Dépenses =	330 641.11
Recettes =	564 916.76	Recettes =	479 521.75
<b>Soit un excédent 2020 de +<u>54 303.01</u></b>		<b>Soit un excédent 2020 de +<u>148 880.64</u></b>	
Report 2019	+47 502.41	Report 2019	- 5 737.53
<b>Résultat 2020</b>	<b><u>+101 805.42</u></b>	<b>Résultat 2020</b>	<b><u>+ 143 143.11</u></b>
<b>Soit un résultat de clôture de +</b>			

La Présidente propose de voter le compte administratif 2020 du Budget Principal.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2020 du Budget Principal.*

④ Vote du compte administratif du budget annexe logements sociaux 2020

Le Maire cède la présidence au doyen d'âge, Mme Arlette OLIVIER pour présenter le compte administratif 2020, du Budget annexe Logements sociaux  
Le Maire quitte la salle

● **Budget Annexe : Logements Sociaux**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	7 187.49	Dépenses =	24 957.17

Recettes =	31 568.40	Recettes =	25 045.52
<b>Soit un excédent 2020 de</b>	<b>+ <u>24 380.91</u></b>	<b>Soit un excédent 2020 de</b>	<b>+ <u>88.35</u></b>
Report 2019	0	Report 2019	- 44 413.06
<b>Résultat 2020</b>	<b>+<u>24 380.91</u></b>	<b>Résultat 2020</b>	<b>- <u>44 324.71</u></b>
<b>Soit un résultat de clôture de –</b>			

La Présidente propose de voter le compte administratif Budget annexe Logements sociaux 2020.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif Budget annexe Logements sociaux 2020.**

**5** Proposition d'affectation des résultats du budget principal 2020

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

**•BUDGET PRINCIPAL**

**Un excédent de fonctionnement global de :** **+ 101 805.42**

Solde d'exécution d'investissement	
<b>- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A</b>	<b>+ <u>143 143.09</u></b>
<i>(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)</i>	
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	<b>30 000</b>
- Dépenses C	<b>93 400</b>
-	
<b>Excédent de financement A+B-C</b>	<b>+ <u>79 743.09</u></b>
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

**AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT**

☞ En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068**

☞ Pour le solde soit

- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 **101 805.42**

**Le conseil municipal, après délibération, vote les affectations des résultats 2020.**

**6** Proposition d'affectation des résultats du budget annexe logements sociaux 2020

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

**•Logement Sociaux**

**Un excédent de fonctionnement global de :** **+ 24 380.91**

Solde d'exécution d'investissement

- **Excédent** ou **déficit d'investissement de clôture** **A** **- 44 324.71**

(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice +  
Excédent ou déficit d'investissement reporté)

- Restes à Réaliser Investissement - Recettes **B**

- Dépenses **C**

-

**Besoin de financement** **A+B-C** **44 324.71**

Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- *un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;*
- *un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.*

## AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068** 24 380.91

☞ Pour le solde soit

- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002

**Le conseil municipal, après délibération, vote les affectations des résultats 2020.**

### 7 Vote des taux d'imposition 2021

Objet : **Vote des taux d'imposition des contributions directes 2021**

Du fait de la réforme fiscale et en application de l'article 16 de la loi de finances 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Ce transfert du foncier bâti du Département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances de communes.

Par conséquent, la commune souhaitant reconduire ses taux 2020, il convient qu'elle adopte son taux de TFPB (16.48) augmenté du taux du Département (25,36), soit un taux total de 41.84, celui du foncier non bâti restant inchangé (45.10).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'augmenter la TFPB de 3 points et fixe les taux d'imposition suivants :

**Foncier Bâti** : 44.84%,

**Foncier non bâti:** 45.10%

### 8 Présentation et vote du budget principal 2021

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE le budget principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :**

- **Fonctionnement - dépenses/recettes : 825 699.42 €**
- **Investissement – dépenses/recettes : 454 504 €**

## 9 Présentation et vote du budget annexe logements sociaux 2021

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**VOTE le budget annexe logements sociaux 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :**

- **Fonctionnement - dépenses/recettes : 72 443.80€**
- **Investissement – dépenses/recettes : 77 324.71 €**

## 10 Informations sur les dossiers en cours

Vie communautaire

①-Vie scolaire : Le Maire remercie les adjoints et conseillers ayant participé au remplacement d'un agent technique malade pour le service de garderie et de surveillance cantine.

- Vie scolaire : La déléguée du conseil municipal en charge de la vie scolaire indique que certains enfants indisciplinés ont un comportement peu respectueux des règles et du respect du personnel d'encadrement. De ce fait elle propose qu'un courrier soit adressé aux parents avec une copie du règlement intérieur. Le Maire lui demande de lui proposer un modèle de courrier d'avertissement allant dans ce sens à transmettre à l'attention des parents concernés.

②- Administratif – Distributeur de pain : Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier de la partie adverse demandant des précisions concernant la convention signée avec le boulanger relative à la location du domaine public et indique avoir repris contact avec notre avocat afin de nous défendre dans cette affaire.

③-Cour de la sucrerie : Le Maire informe le conseil municipal que la personne voulant acheter la parcelle jouxtant le lian ne paraît plus intéressée.

④-Hameau de Vattecrit : Une réserve incendie de 60m<sup>3</sup> va être installée sur une parcelle cédée par Monsieur Paimparay afin de permettre des projets de construction vers ce hameau. Cette réserve incendie servira également pour le domaine public.

④-Restaurant scolaire : un compromis semble être trouvé avec la SNET. Nous réglons la facture d'acompte N°5 et ils interviennent à la cave pour la porte coupe-feu et ensuite nous lèverons la garantie.

Pour Orange et GRDF (téléphone-gaz) la demande d'installation est en cours..

Retour d'informations des commissions extérieures

- Agglo Fécamp Caux Littoral : Monsieur Pascal BRUMARD s'est rendu au conseil communautaire du 13 avril et indique que notre TEOM a un taux de 17.30%. Il indique également que des études sur les problèmes de ruissellement des eaux sur notre commune sont classés prioritaire.
- Phase de modification du PLUi : Monsieur Pascal BRUMARD indique que nous entrons dans une phase de modification du PLUi qui devrait durer une année.

-

Retour d'informations des commissions internes

## 11 Questions diverses

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de poser trois questions supplémentaires à l'ordre du jour.

**Le conseil municipal donne son accord.**

### 11 ① Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint-Valery-en-Caux

#### **VU :**

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

#### **CONSIDÉRANT :**

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- soit de refuser l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux au(x) motif(s) suivant(s)

**Où cet exposé, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux**

### 11 ② Présentation d'un devis pour un columbarium de 8 cases

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne reste plus qu'une case de columbarium au cimetière. Il présente un devis venant de l'entreprise Munier.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité***

***-DECIDE de l'acquisition d'un columbarium à 8 cases***

***-CHARGE le Maire de demander d'autres devis avec d'autres modèles de columbarium***

**11** ③ Demande d'une location d'un local communal

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location d'un local communal d'une administrée afin de pouvoir exercer son activité professionnelle de graphothérapeute.

Il indique lui avoir proposé une pièce au-dessus de la mairie mais le bruit émanant de l'association de musique est difficilement compatible avec son activité.

Une autre pièce au-dessus de l'école maternelle répondrait à ses attentes mais demande l'installation de WC et d'une issue de secours en dehors des locaux scolaires.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité***

***DECIDE de se donner un temps de réflexion afin de faire la meilleure proposition possible tant sur le confort que sur la sécurité.***